

Département de psychoéducation et de psychologie

Case postale 1250, succursale Hull

Plan de cours
Psychologie de la personnalité
PSY 1673, groupe 01
Hiver 2024
(3 crédits)
Du 9 janvier 2024 au 16 avril 2024
Mardi: 8 h 30 – 11 h 30

Chargée de cours :

Liette Douglas, Ph.D.

Coordonnées :

Local à déterminer

Liette.Douglas@ugo.ca

Disponibilité:

Mardi (horaire à déterminer)

Mode d'enseignement : Présentiel

Tolérance ZÉRO en matière de violence à caractère sexuel.

Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) a pour mission d'accueillir, soutenir et guider toute personne vivant une situation de harcèlement, de discrimination ou de violence à caractère sexuelle. Le BIPH oriente ses actions afin de prévenir les violences à caractère sexuel pour que nous puissions étudier, travailler et s'épanouir dans un milieu sain et sécuritaire.

Vous vivez ou êtes une personne témoin d'une situation violence à caractère sexuel ? Vous êtes une personne membre de la communauté étudiante ou une personne membre du personnel, autant à Gatineau qu'à Ripon et St-Jérôme, l'équipe du BIPH est là pour vous, sans jugement et en toute confidentialité.

Ensemble, participons à une culture de respect.

Pour de plus amples renseignements consultez UQO.ca/biph ou écrivez-nous au Biph@uqo.ca

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Connaître les différentes théories de la personnalité en psychologie et les concepts qui s'y rattachent.

CONTENU

Notion de personnalité. Grandes approches de l'étude de la personnalité (psychodynamique, existentielle-humaniste, behaviorale, trait et types). Conception de la structure, de la dynamique, du développement, de la normalité, de l'anormalité et du changement de la personnalité. Méthodes de mesures et d'évaluation de la personnalité. Étude de quelques concepts centraux. Appréciation interne et comparée des théories.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin du cours PSY 1673, les étudiantes et les étudiants devraient être en mesure de :

- Définir ce qu'est la personnalité.
- Différencier certaines notions reliées à la personnalité: tempérament, caractère, traits de personnalité et type de personnalité.
- Décrire les différentes perspectives selon lesquelles on peut aborder la personnalité et les grandes théories qui s'y rattachent.: perspective psychanalytique (Freud), perspective néo-analytique (Jung, Adler, Horney, Sullivan, Erikson, Fromm) perspective existentielle-humaniste (Rogers et Maslow), perspective de l'apprentissage (Skinner, Bandura, Rotter), perspective cognitive (Kelly, Mischel, Beck), perspective des dispositions (Allport, Cattell, Eysenck et le modèle des cinq facteurs), perspective psychobiologique (Gray, Tellegen, Zuckerman, Cloninger).
- Pouvoir discuter des limites et des critiques adressées aux théories de la personnalité.
- Comprendre de quelle manière les déterminants de la personnalité (déterminants biologiques, génétiques et environnementaux) influencent et agissent sur la personnalité.
- Connaître les différentes méthodes de mesures et d'évaluation de la personnalité.
- Reconnaître certains liens entre la personnalité et d'autres dimensions psychologiques, telles que la personnalité et les processus cognitifs, la personnalité et les émotions, la personnalité et la psychopathologie et la personnalité et la motivation.
- Évaluer globalement les différentes théories en les comparant selon différents éléments d'analyse: la structure, les processus, le développement, la psychopathologie et le changement.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Exposés magistraux
- > Lectures dirigées
- > Discussions en salle de classe
- > Exercices en salle de classe

HORAIRE ET CONTENU D'APPRENTISSAGE

Date	Thèmes ou Contenu	Lectures à faire et travaux à remettre	
9 janvier 2024	Introduction Présentation du plan de cours Définition de la personnalité	Hansenne, M. (2021). Psychologie de la personnalité. Partie 1 Chap. 1 - 2	
16 janvier 2024	Différentes notions : Tempérament Caractère Traits de personnalité Types de personnalité Stabilité et changements	Hansenne, M. (2021). Psychologie de la personnalité. Partie 1 Chap. 3 - 4	
23 janvier 2024	Travail individuel 5% Théories de la personnalité Perspective psychanalytique Appréciation Critiques	Hansenne, M. (2021). Psychologie de la personnalité. Partie 3 Chap. 1	
30 janvier 2024	Théories de la personnalité Perspective néo- analytique Appréciation Critiques	Hansenne, M. (2021). Psychologie de la personnalité. Partie 3 Chap. 2	

6 février 2024	Théories de la personnalité	Hansenne, M. (2021). Psychologie de la
	Perspective humaniste	personnalité.
		Partie 3
	•	Chap. 3 - 4
	l'apprentissage	
	Appréciation	
	Critiques	
13 février 2024	Théories de la personnalité Perspective cognitive	Hansenne, M. (2021). Psychologie de la personnalité.
	Perspective des	Partie 3
	dispositions	Chap. 5 - 6
	Appréciation	
,	Critiques	
20 février 2024	Théories de la personnalité	Hansenne, M. (2021).
	Perspective	Psychologie de la
		personnalité.
		Partie 3
	Appréciation	Chap. 7
	Critiques	
27 février 2024	Examen de mi-session	
5 mars 2024	Semaine d'étude	
12 mars 2024	Les déterminants de la	Hansenne, M. (2021).
	personnalité (biologiques,	Psychologie de la
	génétiques et	personnalité.
	environnementaux)	Partie 1
		Chap. 1 - 2 - 3
19 mars 2024	Méthodes de mesures et	Hansenne, M. (2021).
	d'évaluation de la	Psychologie de la
	personnalité	personnalité.
		Partie 1
		Chap. 6 - 7
		Remise du travail de session
	13 février 2024 20 février 2024 5 mars 2024 12 mars 2024	Perspective humaniste Perspective de l'apprentissage Appréciation Critiques 13 février 2024 Théories de la personnalité Perspective cognitive Perspective des dispositions Appréciation Critiques 20 février 2024 Théories de la personnalité Perspective psychobiologique Appréciation Critiques 27 février 2024 Examen de mi-session 5 mars 2024 Les déterminants de la personnalité (biologiques, génétiques et environnementaux) 19 mars 2024 Méthodes de mesures et d'évaluation de la

16 avril 2024	Examen de fin de session	
	Synthèse du cours	
	développement, les processus, le changement et la psychopathologie	
	différents éléments d'analyse : la structure, le	
	personnalité selon	спар. 3
	Évaluation globale des différentes théories de la	Partie 4 Chap. 5
	intelligence émotionnelle	Psychologie de la personnalité.
9 avril 2024	Liens entre personnalité et	Hansenne, M. (2021).
	Liens entre personnalité et motivation	
		Chap. 3 - 4
	psychiopathologic	personnalité. Partie 4
2 avril 2024	Liens entre personnalité et psychopathologie	Hansenne, M. (2021). Psychologie de la
	émotions	Chap. 1 - 2
	Liens entre personnalité et	Partie 4
	processus cognitifs	Psychologie de la personnalité.
26 mars 2024	Liens entre personnalité et	Hansenne, M. (2021).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les objectifs du cours seront évalués de la façon suivante

Examen de mi- session 35%
 Examen de fin de session 35%
 Travail de session 25%
 Travail individuel en classe 5%

Examen à la mi-session

- L'examen sera le 27 février 2024, comptera pour 35% et portera sur les thèmes abordés en classe et sur le contenu des lectures dirigées.
- L'examen comportera des questions à choix multiples, des questions VRAI ou FAUX et des questions ouvertes à court ou à moyen développement.
- ➤ Cet examen permettra d'évaluer la compréhension et les connaissances des étudiantes et des étudiants concernant les différents éléments abordés lors des cours et dans les lectures dirigées, pendant la période du 9 janvier 2024 au 20 février 2024 inclusivement.
- La durée de l'examen sera de trois heures.
- Les livres et autres documents ne seront pas permis lors de l'examen.

Examen à la fin de session

- L'examen sera le 16 avril 2024, comptera pour 35% et portera sur les thèmes abordés en classe et sur le contenu des lectures dirigées.
- L'examen comportera des questions à choix multiples, des questions VRAI ou FAUX et des questions ouvertes à court ou à moyen développement.
- Cet examen permettra d'évaluer la compréhension et les connaissances des étudiantes et des étudiants concernant les différents éléments abordés lors des cours et dans les lectures dirigées, pendant la période du 12 mars 2024 au 9 avril 2024 inclusivement.
- La durée de l'examen sera de trois heures.
- Les livres et autres documents ne seront pas permis lors de l'examen.

Travail individuel en classe

- > Le travail sera le 23 janvier 2024.
- > Le travail comptera pour 5%.
- Le travail sera en lien avec les différentes notions abordées dans les cours précédents.

Note : Les exigences particulières reliées au contenu du travail seront remises aux étudiantes et aux étudiants ultérieurement.

Travail de session

- Le travail sera à remettre le 19 mars 2024, en main propre.
- Le travail comptera pour 25%.

- ➤ Le travail permettra aux étudiantes et aux étudiants d'approfondir leurs connaissances concernant les différents thèmes abordés en classe.
- Le travail se fera en équipe de **deux personnes**. Étant donné que le travail se fera en équipe, le partage du travail devra être équitable, car il y aura une seule note pour l'équipe.
- Advenant une situation problématique ou un conflit entre les membres d'une même équipe, chaque membre devra soumette un travail individuel.
- ➢ Il prendra la forme d'un travail long et il devra être rédigé selon les normes de l'American Psychological Association (APA-7e édition).
- > Il devra contenir 10 pages de texte écrit à double interligne
- Le sujet du travail sera au choix de l'étudiante et de l'étudiant mais il devra être obligatoirement en lien avec les thèmes abordés en classe et il devra également être soumis pour approbation au plus tard le 5 mars 2024.

Note : Une <u>liste exhaustive</u> de thèmes pouvant être abordés sera remise aux étudiantes et aux étudiants lors des premiers cours.

Critères d'évaluation du travail

- Présentation du travail selon les normes de l'APA-7^e édition.
- Pertinence et richesse du contenu.
- Présentation du contenu (clarté du texte, structure et cohérence).
- Traitement de la documentation (analyse, vision critique, commentaires).
- Pertinence des textes et des articles sélectionnés.
- Diversité des sources et références bibliographiques.
- Qualité de la langue écrite (communication écrite, orthographe, clarté de l'expression écrite, richesse du vocabulaire, maîtrise du vocabulaire disciplinaire et scientifique, registre de langue utilisé).

Note: Les exigences particulières reliées au contenu du travail, une <u>liste détaillée des critères de correction</u> et une <u>grille de correction</u> seront remises aux étudiantes et aux étudiants lors des premiers cours.

PERSONNE DÉLÉGUÉE DE CLASSE

Chaque classe doit nommer, dès les premiers cours, une personne qui jouera le rôle de délégué de classe ainsi qu'un substitut au cas où cette personne devrait s'absenter. La personne déléguée de classe a pour fonction de faire exécuter l'évaluation de l'enseignement généralement, durant les dernières semaines du cours. Au besoin, elle sert aussi de porte-parole de la classe auprès du professeur, du Module et du Département.

Note: Les étudiantes et les étudiants qui utilisent un <u>téléavertisseur</u> ou un <u>téléphone</u> <u>cellulaire</u> sont priés de fermer leur appareil (ou de le mettre en **sourdine** si leur utilisation est **essentielle**).

Les étudiantes et les étudiants pourront sortir de la classe pour répondre à un appel, seulement s'il s'agit d'une situation d'urgence.

Note: Le clavardage en classe est strictement interdit.

Note : Il est également <u>interdit d'enregistrer le cours</u> de quelque manière que ce soit. <u>Seulement les demandes écrites et autorisées</u> par un professionnel et/ou par le Service aux étudiants avec un handicap seront acceptées.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Ouvrage obligatoire

Hansenne, M. (2021). *Psychologie de la personnalité*. (6^e édition). De Boeck Supérieur.

Ouvrage utile

American Psychological Association. (2020). *Publication manual of the American Psychological Association*. (7th ed.).

Références

- Bonnet, A. (2017). 23 grandes notions de psychopathologie : enfant, adolescent, adulte et personne âgée. Malakoff.
- Boyd, D. & Bee, H. (2017). Les âges de la vie : psychologie du développement humain. (5e édition). Pearson Education.
- Fantini-Hauwel, C. (2018). Introduction aux théories de la personnalité. Dunod.
- Fromage, B. (2019). *Psychologie humaniste : développement et avenir de la personne.* Chronique sociale.
- Kramer, U. & Ragama, E. (2020). *La psychothérapie centrée sur les émotions*. Elsevier Masson.
- Laval, V. (2015). Psychologie du développement. (3e édition). Armand Colin.

- Mc Adams, D. P., Shiner, R.L. & Tackett, J. L. (2019). *Handbook of Personality Development*. The Guilford Press.
- Nichols, D. S. (2011). *Essentials of MMPI-2 Assessment*. (second edition). Hoboken, John Wiley & Sons.
- Papalia, D. E. & Martorell, G. (2018). *Psychologie du développement humain*. (9^e édition). Chenelière Éducation.
- Reman, P. (2016). Les épreuves projectives dans l'examen psychologique. Dunod.
- Santarpia A. (2020). *Introduction aux psychothérapies humanistes*. (2^e édition). Dunod.
- Travis, C. (2014). Introduction à la psychologie : les grandes perspectives. Pearson.
- Vézina, J., Cappeliez, P. & Landreville, P. (2021). *Psychologie gérontologique*. (4^e édition). Éditions de la Chenelière.
- Widiger, T. A. (2017). *The Oxford Handbook of the Five Factor Model*. Oxford University Press.
- Woodall. C. (2014). Exploring the Essentials of Healthy Personality. What is normal? ABC CLIO, LLC.

POLITIQUES ET RÈGLEMENTS¹

N.B. : DES AJUSTEMENTS TEMPORAIRES À CES POLITIQUES ET PROCÉDURES ONT ÉTÉ EFFECTUÉS PENDANT LA PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE (COVID-19) POUR REFLÉTER LA RÉALITÉ DES COURS EN NON-PRÉSENTIEL.

POUR LES RÉGLEMENTS QUI NE S'APPLIQUENT PAS DANS UN CONTEXTE DE COURS DISPENSÉ EN NON-PRÉSENTIEL, LES ÉTUDIANT-ES SERONT INFORMÉ-ES DES DÉMARCHES À SUIVRE, AU BESOIN, PAR LES RESSOURCES ENSEIGNANTES, EN CONFORMITÉ AVEC LES LIGNES DIRECTRICES ÉLABORÉES PAR L'UNIVERSITÉ (https://ugo.ca/covid-19).

Dans un souci d'harmoniser les exigences académiques du Département de psychoéducation et de psychologie, les étudiantes et étudiants doivent lire attentivement les politiques et les règlements suivants :

Code de conduite

- L'enseignant doit faire preuve de professionnalisme, de respect envers les étudiants et les collègues, d'un souci de la confidentialité quant aux cas cliniques dont il peut être question en classe et d'un intérêt pour l'enseignement universitaire.
- L'étudiant doit faire preuve de professionnalisme, de respect envers les enseignants et les étudiants, d'un souci de la confidentialité quant aux cas cliniques dont il peut être question en classe et d'un intérêt pour la réussite académique.
- Dans le cadre d'un cours offert en non-présentiel synchrone, autant l'enseignant que les étudiants sont tenus d'ouvrir leur caméra durant la durée du cours, à moins d'entente entre l'enseignant et l'étudiant.

Examens et travaux

- Qualité de la langue française écrite: En vertu de la politique de la maîtrise du français, 20 % pourra être retranché de la note de la modalité d'évaluation écrite en fonction de la qualité de la langue écrite. (Adopté lors de l'assemblée du Département des sciences humaines du 13 février 1985, par l'extrait: SC.-H.-237 et révisé le 22 novembre 1989, par l'extrait: SC.-H.-459).
- <u>Le plagiat et la fraude</u> : Conformément au règlement en vigueur à l'UQO, aucun acte de fraude ou de plagiat ne sera toléré. Les étudiantes et étudiants sont invités-es à prendre connaissance du règlement concernant le plagiat et la fraude (les définitions, les modalités d'application du règlement, le rôle du Comité de discipline et les sanctions prévues). (Adopté par le Secrétariat général par la résolution 309-CA-4595 et 310-CA-4611 du 16 avril 2007,
- * Règlement concernant le plagiat et la fraude : http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/secretariat-general/plagiat.pdf

Examens

- Pour les examens en présentiel, un seul étudiant à la fois peut être autorisé à sortir de la salle lors d'une session d'examen, pour raison valable, et ce, pour une courte durée après avoir signé une liste de circulation. L'étudiant ne doit ni sortir ni rapporter de matériel dans la salle.
- Lors d'un examen en présentiel, tous les appareils électroniques doivent être déposés à l'avant de la classe.
- Selon le Cadre de gestion des absences aux examens de l'UQO, l'étudiante ou l'étudiant qui ne peut se présenter à un examen doit aviser son enseignant et le département le plus tôt possible, et ce, au plus tard dans la semaine qui suit l'examen pour les informer de la raison de son absence. De plus, le « formulaire d'absence aux examens » dûment rempli, signé et accompagné de la *pièce justificative originale* doivent être reçus au Département, au plus tard 13 jours calendrier suivant la journée de l'examen. Cette demande de report d'examen reçue au Département de psychoéducation et de psychologie sera utilisée pour justifier l'absence. * Seuls des raisons médicales, le décès d'un proche ou l'obligation de se présenter en cour de justice seront acceptés (*fournir la copie originale du certificat médical, de la pièce justificative dans le cas d'un décès ou de la citation à comparaître à la cour « subpoena » * à la direction du Département de psychoéducation ou de psychologie).
- * Le cadre de gestion des absences aux examens de l'UQO et le formulaire d'absence se retrouvent aux liens suivants :
 - Cadre de gestion des absences aux examens de l'UQO (Juin 2016) : http://uqo.ca/docs/10858
 - Formulaire « Absence aux examens » NOV. 2016 à télécharger à partir du lien ci-dessous :

http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers/10857-formulaire-dabsence-aux-examens.pdf

- Les reprises d'examen auront lieu lors de journées institutionnelles de report d'examen prévues au calendrier universitaire.
- Les examens demeurent la propriété de l'Université (Régimes des études de premier cycle, article 11.1).

Travaux

- Aucun retard dans la remise des travaux ne sera accepté sauf pour des raisons médicales, le décès d'un proche ou l'obligation de se présenter en cour de justice (fournir la copie originale du certificat médical, de la pièce justificative dans le cas d'un décès ou de la citation à comparaître « subpoena » à l'enseignant-e).
- Aucun travail ne doit être remis après la date de fin de session prévue au calendrier universitaire. Un délai dans les saisies des notes entraîne un retard dans l'émission des diplômes et cause des problèmes dans la gestion des dossiers d'étudiants.
- Les enseignantes et enseignants ont la responsabilité de collecter les travaux de leurs étudiantes et étudiants. Les travaux ne devraient être déposé ni au secrétariat du Département de psychoéducation et de psychologie, ni aux modules de psychoéducation ou de psychologie. Si, exceptionnellement, un-e étudiant-e ne peut pas respecter la modalité de récupération des travaux détaillée par son enseignant-e, il lui incombe de convenir une autre modalité de remise de son travail avec l'enseignant-e, et ce, avant la date de remise des travaux.
- L'Université ne s'engage pas à retourner aux étudiantes et étudiants les travaux effectués par ces derniers-ères, dans le cadre des études poursuivies dans son établissement. Il est de la responsabilité de l'étudiante ou l'étudiant de récupérer son travail (Régimes des études de premier cycle, article 11.2).
- Un travail ayant fait l'objet d'évaluation dans un cours ne peut être présenté dans le cadre d'un autre cours. Toute reproduction intégrale d'une partie ou d'un tout provenant de travaux antérieurs ou de volumes de référence est considérée comme un plagiat, à l'exception de citations qui identifient clairement l'auteur et la source de provenance des contenus.

¹ Le présent document s'inspire de la Politique d'évaluation adoptée par le Département des sciences de l'éducation de l'UQO.

- <u>Présentation des travaux</u>: Les travaux des étudiants-es doivent respecter les normes de l'American Psychological Association (APA-7º édition). Le manuel des normes de l'APA est en vente à la COOPSCO de l'UQO et en ligne. Il est aussi disponible à la bibliothèque de l'UQO en format papier et en format électronique. Les étudiantes et étudiants sont invités-es à prendre connaissance du Régime des études de premier cycle de l'UQO et de la Politique concernant l'évaluation des étudiantes et étudiants (voir l'abrégé dans le document *Horaire des cours*).
- Les étudiantes et étudiants sont aussi invités-es à prendre connaissance des procédures à suivre pour discuter de la «Gestion des situations litigieuses» relatives à une activité d'enseignement. Ces procédures sont disponibles auprès des modules de la psychoéducation et de la psychologie.

Version: Août 2023

DÉPARTEMENT DE PSYCHOÉDUCATION ET DE PSYCHOLOGIE

Politique concernant l'évaluation des étudiantes et étudiants

1. Règles générales

- 1.1 L'évaluation se veut à la fois formative (un moyen de faciliter le processus d'apprentissage) et normative (une attestation du niveau de l'atteinte des objectifs pédagogiques visés par le cours).
- 1.2 L'évaluation de l'étudiante ou de l'étudiant est accompagnée de commentaires de l'enseignante ou l'enseignant.
- 1.3 L'évaluation s'effectue à l'aide d'un minimum de deux évaluations n'excédant pas 50 % chacune.
- 1.4 L'évaluation est individuelle dans une proportion d'au moins 70 %. Les notes attribuées aux travaux d'équipe ne peuvent pas compter pour plus de 30 % de la note finale de l'étudiante ou de l'étudiant.
- 1.5 Qualité de la langue française écrite: En vertu de la politique de la maîtrise du français, 20 % pourra être retranché des notes en fonction de la qualité de la langue écrite. (Adopté lors de l'assemblée du Département des sciences humaines du 13 février 1985, par l'extrait: SC.-H.-237 et révisé le 22 novembre 1989, par l'extrait: SC.-H.-459).
- 1.6 La participation de l'étudiante ou de l'étudiant peut faire l'objet d'une évaluation. La note attribuée à la participation ne doit pas compter pour plus de 20 % de la note finale de l'étudiante ou de l'étudiant. Les exigences et les critères d'évaluation relatifs à la participation des étudiantes et étudiants (contribution personnelle attendue à l'enrichissement des connaissances dans le cours, à la réalisation des travaux d'équipe et des exercices en classe, engagement dans les ateliers, etc.) doivent être précisés dans le plan de cours.
- 1.7 L'auto-évaluation individuelle ou l'évaluation par les pairs ne peut compter pour plus de 10 % de la note finale d'un cours.
- 1.8 Les références à une documentation en langue anglaise font partie de l'apprentissage universitaire.
- 1.9 L'évaluation se veut la plus discriminante possible. La <u>note A</u> est attribuée pour souligner l'excellence et le dépassement de <u>tous</u> les objectifs du cours. À cet effet, pour les cours offerts au premier cycle, on devrait s'attendre à une moyenne de groupe qui ne se situe pas au-dessus de B (équivalent à 3.0)
- 1.10 L'enseignante ou l'enseignant doit d'abord déposer son bordereau de notes à la direction du département avant de transmettre les notes finales à ses étudiantes et étudiants.
- 1.11 L'enseignant doit se rend disponible, en dehors des heures de classe et dans des limites raisonnables, afin répondre, en personne, au téléphone ou par courriel, aux questions des étudiants inscrits à son cours.

2. Équivalence entre notation littérale et notation numérique

Le recours à plus d'un mode ou instrument d'évaluation suppose l'addition des résultats obtenus selon chaque mode pour arriver à une note globale. Les enseignant(e)s qui le désire peuvent exprimer d'abord en chiffres les résultats obtenus. Ils doivent ensuite convertir en lettres ces résultats chiffrés, tel que le veut le régime des études de l'UQO.

L'échelle suivante d'équivalence (lettres - moyennes cumulatives - chiffres - mentions) est alors utilisée : **

L'illes		Gillion	Amilias:
A +	4,3	92 ≤ N ≤ 100	→ Excellent
Α	4,0	88 ≤ N < 92	→ Excellent
A-	3,7	84 ≤ N < 88	→ Excellent
B+	3,3	80 ≤ N < 84	→ Très bien
В	3,0	76 ≤ N < 80	→ Très bien
B-	2,7	72 ≤ N < 76	→ Très bien
C+	2,3	68 ≤ N < 72	→ Bien
C	2,0	64 ≤ N < 68	→ Bien
C-	1,7	60 ≤ N < 64	→ Bien
D+	1,3	56 ≤ N < 60	→ Passable
D	1,0	52 ≤ N < 56	→ Passable
E	0	0 ≤ N < 52	→ Échec

^{**} Pour les cours offerts aux cycles supérieurs, étant donné que les notations C-, D+ et D ne sont pas disponibles, toutes les notes inférieures à 64 conduisent à un échec (notation E).

3. Critères d'évaluation

Selon le mode d'évaluation utilisé, les critères auxquels on a recours pour apprécier la qualité du travail sont habituellement les suivants:

- Essai et dissertation : choix du sujet (s'il y a lieu); forme de l'essai (présentation, structure); pertinence et richesse de la documentation*; traitement de la documentation (analyse critique); autonomie de pensée et créativité.
- Sommaire de recherche : introduction; contexte théorique; objectifs et hypothèses; méthodologie (sujets, instrumentation, procédure); résultats (analyse); discussion ou interprétation; conclusion; sources de références*; forme du travail (règles de présentation).
- Travaux de stage : rapports d'observation, pertinence clinique des données rapportées, qualité de l'analyse, respect de la confidentialité et des règles d'éthique, compréhension des problématiques, description des hypothèses de travail et des stratégies d'intervention.
- Brève recension des écrits : diversité des sources de références bibliographiques, intégration de contenus théoriques, logique de présentation, cohérence, qualité de l'analyse et des liens avec la matière enseignée.
- Résumé de lecture : résumé informatif; résumé analytique; résumé critique; présentation et forme du travail.
- Examen : les critères sont établis selon les exigences du cours et les objectifs à atteindre.
- Autre production écrite (exercices, rapports d'expérience, etc.) : les critères sont établis selon les exigences du cours et les objectifs à atteindre.
- Participation : contribution personnelle à l'enrichissement des connaissances dans le cours; implication dans les débats, les ateliers, les exercices.
- Auto-évaluation: participation au cours; apprentissages réalisés; production personnelle dans le cours; recherche et lecture; prise en charge des objectifs personnels.

Note importante : La présente Politique définit les règles et les critères d'évaluation pour l'ensemble des activités d'enseignement relevant du Département de psychoéducation et de psychologie. Il est possible que certaines règles soient plus difficiles à appliquer dans le cas d'activités dispensées dans un contexte particulier (cours intensif de fin de semaine, laboratoire de formation pratique, stages, cours supervisés). Les enseignantes et enseignants qui, pour une raison ou pour une autre, souhaiteraient appliquer des règles d'évaluation différentes de celles exposées dans la présente Politique doivent en informer la-le directeur du Département de psychoéducation et de psychologie.